

Ne pas nourrir les gypaètes!

Informations de la Fondation Pro Gypaète



La peur comme gage de survie

Les tirs illégaux en sont la preuve : le braconnage existe toujours. La crainte innée de l'homme est donc un mécanisme de survie pour le gypaète. Or, les nourrissages inutiles diminuent ce réflexe salutaire.

Interdiction de nourrir les gypaètes

Il est interdit et est passible de peine de déposer des cadavres ou des déchets de cadavres d'animaux (RS 916.441.22, OSPEA).

Avez-vous vu un gypaète ?

La Fondation Pro Gypaète surveille soigneusement le développement des effectifs du gypaète réintroduit. Avez-vous aperçu un gypaète ? Cette observation nous intéresse ! Pour plus d'informations, voir: www.bartgeier.ch/f

Attention aux empoisonnements !

Les déchets de viande et d'os déposés peuvent contenir des substances nuisibles auxquelles les gypaètes sont extrêmement sensibles. Ainsi des résidus de médicaments ou des fragments de plombs peuvent provoquer de graves empoisonnements.



Vétérinaire examinant un Gypaète barbu affaibli © D. Hegglin

Gypaètes sous stress

Les rassemblements de gypaètes près des aires de nourrissage mettent les couples nichant dans les environs sous pression et peut même compromettre le succès de leur couvée.